



Syndicat Mixte Départemental  
de l'Eau et de l'Assainissement

Service Public d'Assainissement Non Collectif  
Tel : 05 61 04 09 40

Mairie de PARIS  
Centre Facturier  
Direction des Finances 7e étage  
17 Bd MORLAND  
75181 PARIS Cedx 04

## DIAGNOSTIC D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### COMPTE-RENDU

Date de la visite : 19/09/2015  
Personnes rencontrées : M. DELMAS

N° Dossier : DG00921615N0005  
N° de compteur PDC : 14128

#### PROPRIETE

Commune de : NESCUS  
Adresse de la propriété : 'Le Chalet' 09240 NESCUS  
Référence cadastrale : 335-520

#### DEMANDEUR

NOM / Prénom :  
Mairie de PARIS  
Centre Facturier  
Direction des Finances 7e étage  
17 Bd MORLAND  
75181 PARIS Cedex 04

#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HABITATION

Type d'habitation : Habitation  
N° de parcelle : 335-520  
Superficie totale : Non renseigné m<sup>2</sup>  
Nombre de pièces : 4 - Nombre de chambres : 3

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT EXISTANT

Date de la réalisation de l'assainissement : 1999

### COLLECTE DES EAUX USEES (en amont de la fosse) :

- Les eaux usées et les eaux pluviales sont-elles collectées séparément ? **OUI**
- Destination des eaux pluviales : **Non déterminé lors de la visite.**
- Regard de collecte : **Non**

### PRETRAITEMENT :

- Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles collectées séparément ? **NON**
  - ✓ Eaux usées:

Type de prétraitement	Volume en litres	Accessibilité	Ecoulement	Présence d'odeurs	Signes d'altération
<b>Fosse toutes eaux</b>	<b>3000,00</b>	<b>OUI</b>	<b>Oui</b>	<b>NON</b>	<b>Absence de tampon (regard aval)</b>

### VIDANGE :

- Date de la dernière vidange : **2008**
- Taux de remplissage de la fosse :

### TRAITEMENT :

- ☉ Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles traitées séparément ? **NON**
  - ✓ Type traitement eaux ménagères ou usées : **Tranchées d'épandage à faible profondeur**
  - Nombre de tranchées : **3,00**

	Type	Écoulement	Accessibilité	Présence d'odeurs	Signes d'altération
Regard de répartition	PVC	Oui	OUI	NON	Non vérifiable
Regard de bouclage	AUCUN				

### VENTILATION DES OUVRAGES :

- ☉ Ventilation des dispositifs de prétraitement :
  - ✓ Ventilation primaire : **Non renseigné**
  - ✓ Ventilation secondaire connectée en sortie de fosse : **NON**
  - ✓ Ventilation de l'épandage :
  - ✓ Présence d'odeurs :

### AMENAGEMENT DU TERRAIN :

- ☉ Le dispositif de traitement est-il positionné à moins de :
  - ✓ 5 m de l'habitation **NON**
  - ✓ 3 m de tout arbre **OUI**
  - ✓ 3 m des limites de propriété **NON**

## COMPTE RENDU DE VISITE :

### AVIS SUR LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT : FAVORABLE SOUS RESERVE

Priorité : 2: système incomplet, mais sans risque sanitaire et environnemental

ETAT GENERAL DE FONCTIONNEMENT : Filière incomplète mais n'entraînant pas de nuisances, ni de risque sanitaire, ni de pollution avérée

Observation : L'ensemble des eaux usées de l'étage s'évacue dans une fosse toutes eaux béton de 3000 l (absence de regard sur le tampon aval de la fosse). Le trop plein de la fosse s'écoule dans un regard de répartition connecté sur 3 tranchées d'épandage dont la longueur n'a pas été renseignée.

La destination des eaux usées de l'évier n'a pas été localisée.

Travaux urgents : Raccorder l'évier du rdc sur la fosse.

Mettre en place un tampon sur le regard aval de la fosse.

Placer une ventilation de diamètre 100 en sortie de fosse et la remonter sur toiture avec un extracteur statique ou éolien.

En cas de dysfonctionnement, de nuisances et/ou de pollution, la réhabilitation prendra un caractère urgent et il conviendra de procéder à la mise en place d'une filière aux normes en vigueur.



Lors d'une vente, conformément à l'article L271-4 du code de la construction et de l'habitat, En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente.

Entretien : Procéder à l'entretien périodique du système.

*Certains faits mentionnés dans ce document sont basés sur les dires du propriétaire de l'installation et n'ont pas pu être vérifiés.*

*Le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège décline toutes responsabilités si des informations erronées ont été fournies par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.*

Le 22/09/2015

Le Directeur Général du SMDEA

Jean-Luc BOUSQUET

Conformément à la délibération 1259 de l'Assemblée Générale du SMDEA en date du 18 décembre 2014, le contrôle diagnostic des dispositifs d'assainissement existants réalisé dans le cadre d'une transaction immobilière sera facturé 131.30€ HT. Plus-value de 53.80€HT pour les immeubles >20Equivalents Habitants de 20 à 50EH puis par tranche de 50EH.

## ENTRETIEN

Pour maintenir votre système d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement le plus longtemps possible, un entretien régulier est nécessaire.

**Bac à graisse** : Enlever régulièrement les graisses accumulées.

**Fosse toutes eaux** : Faire vidanger la fosse lorsque la hauteur de boues dépasse 50% du volume utile

**Préfiltre** : Nettoyer le préfiltre lors de la vidange.

**Evacuation** : Veiller à ce que la canalisation de rejet ne soit ni obstruée ni au-dessous du niveau d'eau du fossé.

**Pompe de relevage et chasse automatique** : Vérifier fréquemment le bon état de fonctionnement (par un enclenchement manuel). Nettoyer régulièrement le flotteur.

**Filières agréées** : il convient de se reporter aux conditions d'entretien du fabricant.

**Les opérations de vidange doivent être réalisées par un professionnel agréé (liste disponible en préfecture).**

**Le SMDEA, compétent en matière d'entretien des installations d'assainissement non collectif peut, à la demande d'un usager du service, procéder à cette intervention. Celle-ci fait l'objet d'une redevance établie annuellement par l'Assemblée Générale du Syndicat.**





## Nescus

Echelle : 1/200  
Edité le 22/09/2015

### Légende

 eaux vannes



Tranche d'épandage

FTE

Fosse toutes eaux

 eaux ménagères



Regard



Fond de plan : Plan Cadastral Informatisé source DGI-cadastre  
Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété de biens

